

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2026_DM_005

OBJET : Signature d'un marché avec la Société B INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain et paysager des avenues du Forez et du Velay à Aurec sur Loire

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,

Vu l'inscription budgétaire 2025 approuvée pour la réalisation de l'aménagement urbain et paysager des avenues du Forez et du Velay,

DECIDONS :

Article 1 :

Il est décidé de passer :

- un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain et paysager des avenues du Forez et du Velay à Aurec sur Loire avec :

- la Société B INGENIERIE, sis 32 rue Dorian à Firminy (42700) – SIRET 440 821 528 00013,
- ***pour un montant total de 59 250,00 € HT, soit 71 100,00 € TTC, réparti comme suit :***
 - *tranche ferme = 46 226,85 € HT (55 472,22 € TTC)*
 - *tranche conditionnelle = 13 023,15 € HT (15 627,78 € TTC)*

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 10/02/2026

Le Maire,

Claude VIAL